

Élections délégués de classe

Informations élèves et professeurs

Sommaire :

- Les élections, Un moment important.
- Les profils du délégué
- Les différents conseils
- Agir au conseil d'administration
- Les élections
- La formation
- Vos interlocuteurs

Dans ce document

Un moment important	1
Les profils du délégué	1
Le conseil d'administration	2
Agir en Conseil d'administration	2
Le Conseil de la Vie lycéenne	2
La préparation des élections	3
La formation des délégués	6

Les élections des délégués de classe vont se dérouler prochainement dans le lycée. De l'esprit dans lequel ces élections seront préparées et de leur déroulement dépend, en partie, le fonctionnement de la représentations lycéenne dans l'établissement pendant un an . Il est important que les élèves ne considèrent pas cette élection comme un moment de détente et prennent conscience de la place qu'occupe le délégué.

Les délégués sont élus au sein de chaque classe, au nombre de deux, au scrutin uninominal à deux tours (+ deux suppléants)L'internat est également représenté.

L'ensemble des délégués de l'établissement forme l'**ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES ELEVES (AGDE)**

Celle-ci se réunit deux fois dans l'année, sous la présidence du Chef d'Établissement.

Le rôle du délégué consiste à

- assurer la cohésion de la classe et contribuer à lui donner vie
- Savoir observer, écouter, agir pour chacun et pour l'ensemble.
- Représenter ses camarades.
- Participer aux différentes instances

AGDE

Cette assemblée permet aux délégués d'établir un dialogue direct avec l'administration. Les délégués peuvent ainsi

obtenir, sans délai, des réponses à des questions qui les préoccupent .

L'administration peut faire remonter des informations concernant tous les élèves. C'est lors de la première réunion de cette assemblée, que les délégués éliront leurs représentants au Conseil d'administration et à diverses commissions (commission hygiène et sécurité, commissions du fonds social...)

Conseil d'Administration

Conseil où sont prises les décisions générales concernant l'établissement et où sont présentés le compte financier et le budget .

Les délégués ont des **droits** , droit d'affichage, droit de se

Les profils du délégué

Un informateur qui a collecté un maximum de renseignements et qui les diffuse.

Un animateur dans sa classe, au sein de l'AGDE, éventuellement au CVL, dans l'établissement, dans les groupes d'activité auxquels il

peut appartenir (réunions , affichage)

Un médiateur au sein de la classe, dans les conflits entre élèves.

Un intervenant dans les différentes instances auxquelles ils participe.

Un évaluateur qui prend la mesure de ce qui est accompli et de ce qui reste à faire.

Il sera utile au sein de la classe de réfléchir sur ce que les élèves attendent de leurs délégués, sur ses qualités essentielles .

Le Conseil d'Administration (CA)



Au minimum trois réunions par an

Le Conseil d'Administration est constitué de 30 membres. Il est présidé par le Chef d'Établissement.

Cinq élèves y siègent dont un élève des classes Post- Bac, lorsqu'elles existent) ils représentent l'ensemble des élèves du lycée.

Ils sont élus à l'occasion de la première réunion de l'AGDE (Assemblée Générale des Délégués d'Élèves).

Un élève, élu délégué de sa classe peut donc se présenter.

Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle de l'établissement.

- Il fixe les règles d'organisation de l'établissement.
- Il adopte le projet d'établissement
- Il adopte le règlement intérieur
- Il adopte le budget et le compte financier
- Il établit chaque année

un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

- Il délibère sur toute question qu'il a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur, ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la communauté scolaire et à la création de groupes de travail au sein de l'établissement.

Agir au Conseil d'Administration

« Le lien entre les représentants des lycéens au CVL et au CA est très important »

Les élèves qui siègent au CA ont les mêmes devoirs et les mêmes droits que les autres membres qui siègent dans ce conseil.

Si des élèves (de l'AGDE par exemple) les ont chargés lors d'une réunion de présenter un « vœu » ou d'aborder un thème, ils ont le devoir de donner suite à cette mission.

Les élèves, élus au CA devront donc demander l'inscription de

ces questions à l'ordre du jour du CA ou bien en auront saisi le CVL.

C'est pour cela que le lien entre les représentants des lycéens au CVL et au CA est très important. Des rencontres régulières entre ces élus sont indispensables, tout particulièrement AVANT les séances du CA.

Au cours du CA, les lycéens peuvent demander et obtenir

la parole (pour apporter une information, donner un avis, poser une question etc...)

Au moment d'un vote (le CA **prend des décisions**) la voix d'un délégué élève a le même poids que celle d'un professeur ou d'un délégué parent.

Les interventions des délégués élèves peuvent être préparées avant les réunions, aidés des

Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)



Au nombre de dix, vos élus au **Conseil de la Vie Lycéenne** vous représentent lors des réunions (prévues avant les réunions du conseil d'administration).

Le CVL réunit dix élèves et dix adultes de la communauté scolaire ; Les élèves sont élus pour un mandat de deux ans avec renouvellement par moitié tous les ans.

Tout élève peut se porter candidat. .

Les élus le sont par l'ensemble des élèves du lycée lors d'un scrutin pluri nominal à un tour.

A cette instance se joignent dix représentants des personnels et des parents, ceux-ci participent aux discussions et ne sont présents qu'à titre consultatif.

Le CVL est présidé par le Chef d'Établissement, un vice Président est élu parmi les élèves.

Le CVL est obligatoirement consulté sur les questions d'organisation des études, l'organisation du temps scolaire, l'élaboration du projet d'Établissement et du règlement intérieur, l'organisation du travail

La préparation des élections

En début d'année, des informations seront transmises aux élèves par l'intermédiaire des professeurs principaux. A l'occasion de réunions sur les heures de vie de classe, ceux-ci expliqueront, commenteront les informations importantes. Ils pourront organiser des débats au sein de la classe afin que chacun puisse s'exprimer sur ce qui lui paraît essentiel chez un délégué. Ainsi peu à peu, des candidats pourront se présenter et surtout, présenter à leurs

camarades leur « programme ».

En effet il est important que les candidats s'engagent face à leurs électeurs, qu'ils fassent des propositions concrètes.

Cela peut concerner, l'animation de la classe, l'écoute des autres, la communication, la représentativité etc....

Le service Vie Scolaire établira un calendrier des différentes actions et informera

précisément les professeurs, afin de leur faciliter la tâche.

Dans une classe, nous devons donc avoir au moins deux candidats, chacun accompagné de son suppléant.

Les professeurs Principaux réceptionneront les fiches de candidatures et les transmettront aux CPE pour la date indiquée.

Le matériel de vote sera préparé ainsi pour chaque



ELIRE SES REPRESENTANTS

Les élections doivent se dérouler de façon solennelle. Des urnes seront à disposition au bureau de la Vie Scolaire.

Les instances académiques et nationales

Le Conseil Académique de la Vie lycéenne (CAVL)

Les élus au CVL peuvent se porter candidats aux élections au CAVL, ils sont en tous les cas électeurs.

Ce conseil est créé dans chaque académie, il est présidé par le recteur.

Il se compose de 40 membres, la moitié au moins sont lycéens membres des CVL

des établissements de l'académie.

Le conseil comprend des représentants de l'éducation nationale nommés et des conseillers régionaux par le recteur sur proposition du président du conseil régional. Il peut comprendre également des représentants des autres administrations.

Le conseil national de la vie lycéenne(CNVL)

De la même façon est mis en place un conseil au niveau national.

Celui-ci est présidé par le Ministre de l'Éducation Nationale ou son représentant.

Informations sur le CNVL sur le site de la Vie lycéenne.

AGENDA 21- ECO DELEGUES

Un délégué de classe, mais également tout autre élève peut s'impliquer dans les actions d'Agenda 21.

L'Agenda 21 scolaire amène l'établissement et tous ses acteurs, à apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux et planétaires du développement durable.

Au cours des années scolaires

précédentes, de nombreuses actions ont été menées, concernant des thèmes aussi variés que, la lutte contre le gaspillage, la consommation Bio, la récupération du papier, les énergies renouvelables, la qualité de la vie etc....

Un voyage a été organisé à Fribourg en Allemagne.

Vous pourrez si vous le

souhaitez, retrouver toutes les actions et réflexions menées, sur le site du lycée Victor Hugo (cf. adresses utiles en dernière page).

Vous pourrez également retrouver des informations par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet.



Des liens utiles pour tous, permettant de s'informer

<http://www.education.fr>
<http://Www.education.gouv.fr>
<http://Www.vie-lyceenne.education.fr>

<http://ac-besancon.fr>
<http://ac-besancon.fr/pol/>
<http://lyceehugobesancon.org/>

FORMATION

Une équipe de formateurs...

Afin de donner aux délégués de classe, les moyens de bien assurer leur fonction, une formation leur est dispensée, dès la fin des élections. Celle-ci est assurée par les Conseillers Principaux d'Éducation, des Assistants d'Éducation et des Professeurs.

Elle portera sur

- *la prise de parole*
- *La connaissance de l'établissement*
- *La fonction de délégué*
- *Le conseil de classe*
- *La communication*
- *La résolution des conflits*

Cette liste n'est pas exhaustive

VOS INTERLOCUTEURS AU LYCEE VICTOR HUGO

Proviseur

Annie TOBATY

Secrétariat:

Régine FLEURY

Proviseurs Adjoints

Sandrine ROBERT

Catherine JELEZIAN

Secrétariat:

Sandrine BARDEY

Évelyne COULAIS

Alexandre BOUSSON

Conseillers Principaux d'Éducation

Emmanuelle FERRILLI

Didier MAGNIEN

Céline SANSEIGNE

Intendante et Attachée

Cécile MANGEL

Catherine JACQUET

Secrétariat:

Michelle BOUGEROL

Elisabeth BIDEAUX

Olivier MAUCHAMP

David COUSSON

Chef des travaux

Alain ABRY

Infirmières

Isabelle TOURE

Véronique FAUVEL

**Conseillères Orientation
Psychologues**

Sylvie GUINCHARD

Arlette MAZIMANN

Assistante sociale

Sophie GENELETTI

Documentalistes

Fabienne MIGNERET

Lucie BOUVIER

**Les Professeurs Principaux et
les enseignants**

Les assistants d'Éducation

